

LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE

ENJEU

Bien qu'elle soit légèrement meilleure cette année, la situation des droits de la personne en Croatie demeure préoccupante, en particulier le traitement de la minorité serbe et la liberté d'expression.

CONTEXTE

En général, les droits de la personne des citoyens croates moyens sont respectés par le Gouvernement. Certains secteurs demeurent réellement préoccupants, en particulier ceux des droits de la minorité serbe, la liberté des médias, les opérations électorales, les droits de propriété (spécialement pour les Serbes) et les principes de bon gouvernement.

Le nombre de violations avec violence des droits de la personne contre la population serbe de Croatie a diminué, en partie en raison d'un renforcement de la présence de la police locale et de la vigilance de la Communauté internationale. Néanmoins, des cas surviennent encore et l'on continue de signaler des cas de discrimination et de mauvais traitement à l'encontre des Serbes de Croatie dans l'ensemble du pays, notamment dans les secteurs repris lors de l'opération Reconquête éclair. Cette discrimination se traduit par le refus de services publics tels que l'électricité ou l'eau ou par le harcèlement bureaucratique. Certains signes indiquent cependant que le nombre de ces actes a tendance à diminuer.

Le Gouvernement croate affirme avoir pris des dispositions pour que les coupables soient sévèrement punis, mais il semble que cela ne se soit que peu concrétisé dans les faits. La liberté et l'indépendance du système judiciaire sont mises en doute par un certain nombre d'organismes oeuvrant pour les droits de la personne, même si certaines enquêtes mènent à des poursuites criminelles.

La sécurité et le bien-être de la population serbe de Croatie qui est demeurée dans la région de Krajina et en Slavonie orientale ne semblent pas garantis, en raison surtout du retrait de la région de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale (ATNUSO) en janvier 1998. Ces autorités seront remplacées par la Police civile de la Force des Nations Unies et par la présence élargie de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) dans le reste du pays. L'optimisme né de la promulgation, en septembre 1996, de la loi d'amnistie tant attendue s'est refroidi en raison d'arrestations de personnes qui avaient été libérées après la promulgation de la loi. En outre, l'obligation pour les Serbes qui désirent rester en Slavonie orientale d'obtenir des titres croates continue à susciter des doléances et est considérée comme un processus inutilement lent et tortueux. Sans documents croates, les gens ne peuvent faire prévaloir leurs droits à la pension, ni d'ailleurs leurs droits de propriété.

Même si la Croatie évolue vers une société plus démocratique, les droits démocratiques ne satisfont toujours pas les normes de l'OSCE. Les observateurs de l'OSCE pour les élections présidentielles du 15 juin, au cours desquelles le Président Tudjman a été réélu, ont décrit les élections comme « libres mais non honnêtes ». Le degré de concentration du pouvoir constitutionnel dans les mains du président demeure également préoccupant.